
 MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE
 LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
 DE LA PREVOYANCE SOCIALE
 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/861 du 27/06/84 (U/16)
 MTPS/DGTFP/DFP/22021/

Portant intégration et nomination de
 Mademoiselle DIABOMBA Jacqueline dans
 les cadres de la catégorie A hiérar-
 chie I des Services Administratifs et
 Financiers - SAF - (Administration
 Générale).

 LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20-8-1984 portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 74/229 du 10-6-74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômes de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
- (/u la lettre n° 3444/MEN/DGEOC/DOB du 4 Août 1983, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Mademoiselle DIAMBOMBA Jacqueline, née le 12 Mai 1953 à Kinshasa (ZAIRE), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Option: Commerce Extérieur, obtenu à l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchique I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - En application des dispositions du Décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, Mademoiselle DIAMBOMBA Jacqueline, est classée Administrateur de 2ème échelon Stagiaire, indice 890. -

ARTICLE 3. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

BRAZZAVILLE, le 27 AOUT 1984.

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Plan

Pierre M O U S S A. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre des Finances
et du Budget

Itihi-Ossétounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGTEP/DFP	3
- DFP/BST	1
- D.G.B.	3
- D.C.F.	1
- MINI - PLAN	2
- S.G.P.	2
- DOSSIER	3
- INTERESSEE	1
- SGCM/BC.....	2. / -